

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présents : 26

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, PARENTHOEN Yannick, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire, TRONEL Sylviane, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoit donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine, PECHARD Katia donne pouvoir à DU VERGER Laurence, PICHON Laetitia donne pouvoir à FAYOT Michel.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2

HACHANI Yohann, MONTOYA Marc-Antoine

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Transfert des contrats liés à la Petite enfance du CCAS à la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et L. 3135-1 ;

Vu les contrats conclus par le Centre communal d'action sociale de Tassin la Demi-Lune relatifs au service « Petite enfance », et notamment :

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Périgut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-88-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle Petite enfance de la Raude (n°24-009), conclue avec la société Les Petits Chaperons Rouges ;
- la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des structures Petite enfance La Capucine et du Pont d'Alaï (n°21-001), conclue avec Alfa 3A ;
- le marché public de fourniture de repas et de goûters pour les structures Petite enfance (n°22-007), conclu avec Sodexo Éducation ;

Vu la délibération n° 2025-82 du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 relative aux évolutions organisationnelles des services de la ville et du CCAS,

Considérant la réorganisation des services municipaux et le transfert de la compétence « Petite enfance » du Centre communal d'action sociale à la Ville de Tassin la Demi-Lune ;

Considérant la nécessité de procéder au transfert des contrats afférents au service « Petite enfance » afin d'acter le changement de pouvoir adjudicateur et d'autorité concédante, lequel constitue une modification non substantielle des contrats en cours d'exécution au sens du Code de la commande publique, et qui sera formalisé par des avenants de transfert, sans incidence financière ni modification de leur objet ou de leur économie générale ;

Le Conseil Municipal :

1) APPROUVE à compter du 1er janvier 2026, le transfert, depuis le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Tassin la Demi-Lune vers la Ville de Tassin la Demi-Lune, de la qualité de pouvoir adjudicateur et d'autorité concédante pour les contrats suivants, par voie d'avenants de transfert :

- la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle Petite enfance de la Raude (n°24-009) ;
- la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des structures Petite enfance La Capucine et du Pont d'Alaï (n°21-001) ;
- le marché public de fourniture de repas et de goûters pour les structures Petite enfance (n°22-007).

2) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des avenants, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et au transfert effectif de la qualité de pouvoir adjudicateur du CCAS vers la Ville.

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025.

Certifie exécutoire par :

19 DEC. 2025

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 19 DEC. 2025



Pascal CHARMOT

Maire de Tassin la Demi-Lune
(RHÔNE)



Matthieu KALITA

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions.

Accusé de réception en préfecture
07092440000258888888-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

République Française – Département du Rhône

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville

Place Hippolyte Périgut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX

Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION DE CONCESSION N°02¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Tassin la Demi-Lune

Place Hippolyte Périgut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX
Tél : 04-72-59-22-11
Fax : 04-72-59-22-12
Mail : marchespublics@villetassinlademilune.fr / secretariat@villetassinlademilune.fr
Numéro de SIRET Ville : 216 902 445 00016



B - Identification du titulaire du marché public.

Les Petits Chaperons Rouges
LPCR Collectivités Publiques SAS
7 rue Touzet Gaillard
93400 SAINT-OUEN
Tél : 01 41 40 81 81
Email : collectivites@lpcr.fr
Siret : 494 149 990 00686

C - Objet du marché public.

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle Petite enfance de la Raude

Concession n°24-009

Concession notifiée le 07 mai 2024.

Montant de la concession € sur toute la durée : 6 774 024 €

D - Objet de la modification de marché.

■ Modification introduite par la présente modification de marché :

La présente modification a pour objet d'acter le transfert du contrat n°24-009 « **Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle Petite enfance de la Raude** » du C.C.A.S de Tassin la Demi-Lune à la ville de Tassin la Demi – Lune sur le fondement de l'article R2194.6 2° du Code de la commande publique.

Le contrat de concession reste inchangé dans ses stipulations principales et sa durée. La Ville de Tassin la Demi-Lune reprend l'ensemble des droits et obligations liés à l'exécution du marché à compter du 1er janvier 2026.

Le contrat est transféré dans ces conditions à la Ville de Tassin la Demi-Lune :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Ville de Tassin la Demi-Lune
Place Hippolyte Péragut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX
SIRET : 216 902 445 00016

■ Incidence financière de la modification de marché :

La modification de marché a une incidence financière sur le montant du marché public :



NON



OUI

Les clauses et documents inchangés et non impactés par la présente modification de contrat restent applicables et opposables.

La modification de contrat entre en application dès sa réception par le titulaire du marché.

Renoncement au recours : Le titulaire renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la présente modification.

E – Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature (+ tampon de l'entreprise)
	A Le	

(*) Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager / avoir le pouvoir d'engager la société / la personne morale qu'il représente.

Cette personne est :

-Soit le représentant légal du titulaire.

-Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat selon le modèle ci-dessous :

« Je soussigné (nom et prénom), agissant en qualité de de l'entreprise , atteste / déclare sur l'honneur donner pouvoir à (nom et prénom), agissant en qualité de / tant que de l'entreprise , pour signer la modification de marché n°.... au marché n°..... intitulé / ayant pour objet « ». ».

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Tassin la Demi-Lune, le

Pierre BERGERET

Adjoint au Maire chargé de la commande publique

G - Notification de la modification de marché au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION DE CONTRAT N°02

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Tassin la Demi-Lune

Place Hippolyte Périgut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX
Tél : 04-72-59-22-11
Fax : 04-72-59-22-12
Mail : marchespublics@villetassinlademilune.fr / secretariat@villetassinlademilune.fr
Numéro de SIRET Ville : 216 902 445 00016



B - Identification du titulaire du marché public.

ALFA 3A

Espace de l'Ouest Lyonnais
2 bis, rue Nicolas Sicard
69 005 LYON
Tél : 04.74.38.29.77
Mail : Afa3abeatrice.audras@alfa3a.org
Numéro de SIRET : 77554402601433

C - Objet du marché public.

Contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de trois structures petite enfance

Date de la notification du contrat : le 31 décembre 2021.

Service d'accueil collectif pour trois structures :

L'E.A.J.E. du Pont d'Alaï, d'une capacité de 30 places destinée en priorité à l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans ;

Le Jardin d'enfants du Pont d'Alaï d'une capacité de 24 places destinée à l'accueil d'enfants âgés de 2 ans à 4 ans ;

L'E.A.J.E. La Capucine d'une capacité de 28 places destinée à l'accueil d'enfants âgés de 2 ans à 4 ans.

E.A.J.E. du Pont d'Alaï : 2,96€ à 2,86 €

Jardin d'enfants du Pont d'Alaï : 2,11€ à 1,96€

E.A.J.E. La Capucine : 2,91€ à 3,6 €

D - Objet de la modification de marché.

■ Modification introduite par la présente modification de marché :

La présente modification a pour objet d'acter le transfert de « contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de structure de L'E.A.J.E. La Capucine » du C.C.A.S de Tassin la Demi-Lune à la ville de Tassin la Demi-Lune sur le fondement de l'article R2194.6 2° du Code de la commande publique.

Le contrat reste inchangé dans ses stipulations principales et sa durée. La Ville de Tassin la Demi-Lune reprend l'ensemble des droits et obligations liés à l'exécution du ce contrat à compter du 1er janvier 2026.

Le contrat est transféré dans ces conditions à la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Ville de Tassin la Demi-Lune

Place Hippolyte Péragut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX
SIRET : 216 902 445 00016

■ Incidence financière de la modification de marché :

La modification de marché a une incidence financière sur le montant du marché public :



NON



OUI

Les clauses et documents inchangés et non impactés par la présente modification de marché restent applicables et opposables.

La modification de marché entre en application dès sa réception par le titulaire du marché.

Renoncement au recours : Le titulaire renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la présente modification de marché.

E – Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature (+ tampon de l'entreprise)
	A	

(*) Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager / avoir le pouvoir d'engager la société / la personne morale qu'il représente.

Cette personne est :

-Soit le représentant légal du titulaire.

-Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat selon le modèle ci-dessous :

« Je soussigné (nom et prénom), agissant en qualité de de l'entreprise , atteste / déclare sur l'honneur donner pouvoir à (nom et prénom), agissant en qualité de / tant que de l'entreprise , pour signer la modification de marché n°.... au marché n°..... intitulé / ayant pour objet « ». ».

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Tassin la Demi-Lune, le

G - Notification de la modification de marché au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MODIFICATION DE MARCHE N°02¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Tassin la Demi-Lune

Place Hippolyte Périgut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX
Tél : 04-72-59-22-11
Fax : 04-72-59-22-12
Mail : marchespublics@villetassinlademilune.fr / secretariat@villetassinlademilune.fr
Numéro de SIRET Ville : 216 902 445 00016



B - Identification du titulaire du marché public.

SODEXO EDUCATION

6 rue de la Redoute
78280 GUYANCOURT
Tél : 01 30 85 51 19 ; Mail : direction.commercialecollectivites.fr@sodexo.com – aline.cougnat@sodexo.com;
SIRET : 338 253 131 10992

C - Objet du marché public.

Marché pour la fourniture de repas et de goûters pour les structures « Petite Enfance » du C.C.A.S de Tassin la Demi-Lune

Marché n°22-007

Marché notifié le 22 avril 2022.

Prix du marché :

Le contrat est conclu sur la base d'un Bordereau de Prix Unitaire (B.P.U).

Le montant maximum des commandes est fixé à 30 000 prestations par an et 120 000 prestations sur la durée totale du marché.

D - Objet de la modification de marché.

■ Modification introduite par la présente modification de marché :

La présente modification a pour objet d'acter le transfert du marché n°22-007 « **Fourniture de repas et de goûters pour les structures « Petites Enfance »** du C.C.A.S de Tassin la Demi-Lune à la ville de Tassin la Demi – Lune sur le fondement de l'article R2194.6 2° du Code de la commande publique.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Le marché reste inchangé dans ses stipulations principales et sa durée. La Ville de Tassin la Demi-Lune reprend l'ensemble des droits et obligations liés à l'exécution du marché à compter du 1er janvier 2026.

Le marché est transféré dans ces conditions à la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Ville de Tassin la Demi-Lune

Place Hippolyte Péragut – B.P. 58
69 812 TASSIN-LA-DEMI-LUNE CEDEX

SIRET : 216 902 445 00016

■ Incidence financière de la modification de marché :

La modification de marché a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Les clauses et documents inchangés et non impactés par la présente modification de marché restent applicables et opposables.

La modification de marché entre en application dès sa réception par le titulaire du marché.

Renoncement au recours : Le titulaire renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la présente modification de marché.

E – Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature (+ tampon de l'entreprise)
	A Le	

(*) Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager / avoir le pouvoir d'engager la société / la personne morale qu'il représente.

Cette personne est :

-Soit le représentant légal du titulaire.

-Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat selon le modèle ci-dessous :

« Je soussigné (nom et prénom), agissant en qualité de de l'entreprise , atteste / déclare sur l'honneur donner pouvoir à (nom et prénom), agissant en qualité de / tant que de l'entreprise , pour signer la modification de marché n°.... au marché n°..... intitulé / ayant pour objet « ». ».

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Tassin la Demi-Lune, le

Pierre BERGERET

Adjoint au Maire chargé de la commande publique

G - Notification de la modification de marché au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché* »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)